

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 26 Mai (26/05/2016)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE,

**Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Daniel CALVI (représenté par Madame Colette ROLLET), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Anne-Marie SAURY est nommée secrétaire de séance.



**02 – 26 Mai 2016**

**CONDITIONS DE DÉPÔT DE LISTES EN VUE DE L'ÉLECTION DES  
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE  
SERVICE PUBLIC**

Rapporteur : Mme ROLLET

**Vu** l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant la composition de la commission habilitée à ouvrir les plis et à formuler un avis sur les candidatures et les offres remises par les entreprises concurrentes à la passation d'un contrat de délégation de service public,

**Vu** l'article D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°32 du 24 avril 2014 du Conseil Municipal, fixant les conditions de dépôts de listes,

**Vu** la délibération n°04 du 22 mai 2014 du Conseil Municipal, portant sur l'élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Délégation de Services Publics,

**Vu** la délibération n°03 du 27 juin 2015 du Conseil Municipal portant sur l'élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Délégation de Services Publics,

**Considérant** le décès de Monsieur Michel PIRAME,

**Considérant** que Monsieur Michel PIRAME était membre suppléant au sein de la Commission de Délégation de Services Publics,

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics en renouvelant l'intégralité de celle-ci.

Outre Monsieur le Maire, Président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants doivent être élus.

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder en deux étapes :

- Dans un premier temps, l'Assemblée fixe les conditions de dépôt des listes. Ce sera l'objet de la présente délibération.
- Dans un second temps, l'Assemblée procédera à l'élection lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**



**FIXE** les conditions de dépôts des listes comme suit :

- les listes devront être déposées auprès du service administration générale de la Mairie.
- la date limite de dépôt des listes est fixé au :

**15 juin inclus**

Pour copie conforme

Moissac le 27 mai 2016

Le Maire  
  
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :